

l'empereur. C'est ce qui amena le Conseil Privé, en adoptant les conclusions de son rapporteur Le Clerc, de faire siennes les propositions du Grand Maître de la Grande Loge Provinciale. D'aucuns ont prétendu que cette attitude du Conseil Privé aurait été pour Joseph II une raison de plus pour se méfier du premier de ses Collèges collatéraux qui supposait faire « une opposition déguisée à ses vues ». Toujours est-il que de favorables au début, les sentiments de l'empereur à l'égard d'une maçonnerie qu'il soupçonnait ne pas sympathiser outre mesure avec son gouvernement de Bruxelles, se refroidirent de plus en plus. ⁸¹⁾

La première mesure prise par le pouvoir central de Vienne contre la maçonnerie tendait à engager les loges provinciales à rompre avec la Grande Loge Anglaise et à se placer sous l'obédience de la Grande Loge Nationale de Vienne (1784). Puis on décida de ne plus laisser subsister de loges qu'à Bruxelles et dans les villes sièges d'un Conseil provincial, dont Luxembourg (11-12-1785); en outre on exigea la communication des listes des membres. La « Parfaite Union » de Luxembourg fit d'abord la sourde oreille à cette dernière exigence; plus tard elle obtempéra à l'ordre de Vienne et envoya la liste demandée. ⁸²⁾ Par arrêts des 6 et 7 janvier et 15 mai 1786, les francs-maçons n'étaient plus autorisés à se réunir qu'en les trois « ateliers » de la ville de Bruxelles. ⁽⁸³⁾

Toutes ces mesures qui, selon certains bruits, auraient précipité la mort du Grand Maître marquis de GAGES en 1787, n'empêchèrent pas les francs-maçons luxembourgeois de se rencontrer subrepticement, à l'instar de ce que faisaient leurs frères de Mons, Namur, Anvers, Gand et Tournai. ⁸⁴⁾ Comme les pouvoirs publics n'étaient pas rudes — surtout depuis l'Acte de Pacification de l'empereur Léopold II du 2-1-1791 qui rendait aux Pays-Bas leurs privilèges d'antan — il se fit que plus d'une fois les « frères trois points » réussirent à faire la nique aux policiers en tenant leurs assises dans les anciens bâtiments des loges mêmes. *)

En 1790, 720 hommes du régiment Murray se trouvaient encore en garnison à Luxembourg. ⁸⁵⁾ Deux ans plus tard la forteresse hébergeait 3 bataillons Murray (537 hommes), 3 bataillons Clerfayt (522 hommes) et 3 bataillons Wurtemberg (595 hommes), outre les 4.982 hommes se répartissant sur d'autres régiments qui ne nous intéressent pas ici parce que ne comprenant pas de loges militaires. ⁸⁶⁾

Le contact entre les officiers des anciennes loges militaires et les membres de la « Parfaite Union » dissoute fut-il repris, nous l'ignorons. D'après une de nos sources ⁸⁷⁾, les civils LEISTENSCHNEIDER, PERIN, JACOBS et GILSON auraient en vain essayé en 1793 de revigorer le travail maçonnique. Un autre auteur prétend que les francs-maçons luxem-

*) Nous ne sommes pas parvenu à découvrir la maison de réunion des maçons luxembourgeois du XVIII^{ème} siècle. P. J. MULLER (*Tatsachen*, 1963, p. 161) prétend que le siège de la « Parfaite Union » se trouvait dans l'hôtel des Custine de Wiltz (aujourd'hui Bureau de l'Architecte de l'Etat, rue du St-Esprit); mais comme cet auteur n'indique pas de source nous supposons — avec L. Schleich, op. cit. p. 18 — qu'il s'agit d'une confusion avec l'occupation dudit immeuble par la Loge en 1808.